

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES STOCKS HALIEUTIQUES CHEVAUCHANTS ET LES ESPECES HAUTEMENT MIGRATRICES

13.1 Le président a noté que le Chili avait demandé l'inclusion de cette question dans l'ordre du jour du Comité scientifique afin d'obtenir les conseils de ce dernier sur une contribution possible de la CCAMLR quant à deux questions sur lesquelles se penche la Conférence des Nations Unies, notamment :

- i) l'à-propos des concepts de production maximale équilibrée et de production optimale équilibrée en fonction de l'approche décrite dans l'Article II de la Convention; et
- ii) l'expérience de la CCAMLR en ce qui concerne la mise en œuvre de l'approche dite "préventive" dans la gestion des pêcheries.

13.2 Le Comité scientifique a noté que la FAO avait été chargée de fournir aux Nations Unies des informations d'ordre technique sur la production maximale équilibrée (MSY) et l'approche préventive. V. Marín a souligné le fait que le Chili ne cherchait pas à notifier la FAO ou les Nations Unies directement, mais a voulu faire remarquer que, vu sa Convention unique, la CCAMLR pourrait apporter une contribution utile à la discussion internationale à ce sujet.

13.3 Le Comité scientifique a appuyé les observations du WG-FSA (Annexe 5, paragraphes 6.150 à 6.152) selon lesquelles la CCAMLR ne juge pas la MSY satisfaisante en tant qu'objectif de gestion car :

- elle aboutit habituellement à l'établissement de limites de capture variables d'une année à une autre, ce qui est en contradiction avec l'approche relative à la production maximum équilibrée et l'un des autres objectifs de gestion, à savoir, une stabilité des captures sur une période de plusieurs années; et
- l'approche relative à la MSY n'a plus vraiment de sens si les interactions d'ordre biologique sont prises en considération car la maximisation simultanée du rendement des espèces prédatrices et des espèces-proies est impossible.

13.4 A cet égard, l'Article II, tel qu'il est interprété par le Comité scientifique, offre un avantage par rapport à la MSY puisqu'il permet de tenir compte des interactions multispécifiques et prédateurs-proies lors de la formulation des avis de gestion.

13.5 D. Miller a fait remarquer que les définitions opérationnelles de l'Article II énoncées par la Commission (CCAMLR-IX, paragraphe 4.17) avaient encouragé le WG-Krill à inclure dans ses travaux sur le rendement potentiel du krill des mesures destinées au calcul des niveaux de la biomasse du krill qui permettraient un évitement du krill suffisant pour satisfaire les besoins des prédateurs du krill (Annexe 4, paragraphe 6.5). Il ne serait pas possible d'entrer dans ces considérations en utilisant la simple approche de MSY (voir l'Annexe 4, paragraphe 6.5).

13.6 A ce jour, le concept de la production optimale équilibrée, qui implique des considérations d'ordre économique et biologique, n'a pas fait l'objet de discussions au cours des réunions du Comité scientifique.

13.7 Le Comité scientifique a appuyé les délibérations du WG-FSA sur l'approche préventive (Annexe 5, paragraphes 6.153 à 6.155).

13.8 Une approche préventive devrait avoir pour principe directeur l'évaluation de la capacité des méthodes à réaliser les objectifs de gestion de la pêche. La nouvelle procédure de gestion récemment mise au point par le Comité scientifique de la Commission internationale baleinière est l'exemple classique d'une approche préventive.

13.9 I. Nomura a déclaré que la procédure de gestion révisée développée par la CIB est beaucoup trop spécialisée pour être appliquée à la gestion des pêcheries en général.

13.10 Le Comité scientifique a noté que le terme "approche préventive" est toutefois appliqué également aux procédures de gestion tenant compte des effets imprévisibles ou inconnus de cette gestion. Ainsi, les facteurs susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de la gestion sont réduits, du moins pour ce qui est des informations disponibles. Le Comité scientifique a fait remarquer que la CCAMLR utilise déjà ce principe depuis plusieurs années dans son approche de gestion.

13.11 Le Comité scientifique a convenu que le meilleur exemple d'utilisation d'une approche préventive par la CCAMLR était l'introduction des limites préventives de capture des pêcheries de krill dans la zone de la Convention pour prévenir une expansion incontrôlable de la pêcherie de krill. Autres exemples (Annexe 5, paragraphes 6.154 et 6.155) :

- l'établissement des mesures destinées à la transmission des données avant le développement de nouvelles pêcheries qui ont abouti à une réglementation sur

la capture et l'effort de pêche applicable aux opérations de pêche exploratoire (les crabes dans la sous-zone 48.3 ou *D. eleginoides* dans la sous-zone 48.4, par exemple);

- la prévention des effets imprévisibles des chaluts de fond susceptibles de porter préjudice aux communautés de poissons mixtes et au benthos par l'interdiction des chalutages de fond; et
- l'usage qu'avait adopté le WG-FSA par le passé, consistant à exposer un certain nombre d'options de gestion ainsi qu'une évaluation des risques qui leur sont associés.

13.12 V. Yakovlev avait préparé un document (en russe) intitulé "Définitions et applicabilité de divers critères relatifs à la gestion des ressources marines vivantes" (SC-CAMLR-XII/BG/27). Ce document n'a pas été examiné. V. Yakovlev a informé le Comité scientifique qu'il contenait une analyse des questions discutées à la Conférence des Nations Unies sur les stocks halieutiques chevauchants et les espèces hautement migratrices et que cette analyse pouvait être appliquée à la zone de la Convention.